

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mille vingt trois

Le 16 janvier

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	5 janvier 2023	
Date d'affichage	5 janvier 2023	
Nombre de conseillers	en exercice	33
	Présents	29
	Votants	33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Aurélie TRAORE, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Françoise DUPARC, Christophe MOUCHEL, Sonia CANTELOUP et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Martine LHERMENIER, Thierry RENOUF, Aurélie TRAORE et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Françoise DUPARC, Christophe MOUCHEL, Sonia CANTELOUP et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Martine LHERMENIER et Cédric EVANO.

N° 2023-005 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève ;
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (.../35^{ème}).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent par ailleurs recruter, en application de l'article n°3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

La présente modification du tableau du personnel comporte la création de deux postes pour répondre à un recrutement au sein du service Ressources Humaines (à la suite du départ d'un agent) :

- 1 poste de rédacteur à TC ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à TC.

Le tableau des emplois sera ensuite ajusté en fonction du recrutement réalisé.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU le Code Général de la Fonction Publique ;
 VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;
 VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 13 janvier 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents pour faire suite à la création et aux suppressions de postes pour les raisons précitées ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création des emplois permanents suivant :

Service	Cadre d'emplois	Grade	Cat.	Temps travail	Nbre de postes
Ressources Humaines	Rédacteurs	Rédacteur	B	TC	1
	Adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	TC	1

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de créer les emplois permanents tels que présentés ci-dessus.

ACCEPTE de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents comme suit :

CADRE D'EMPLOI GRADE	Ancienne situation au 12/12/2022		Nouvelle situation au 16/01/2023	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directeur Général des Services (Cat. A)				
Directeur Général des Services (10000 à 20000 habitants)	TC	1	TC	1
Attachés (Cat. A)				
Attaché	TC	7	TC	7
Rédacteurs (Cat. B)				
Rédacteur	TC	7	TC	8
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	TC	5	TC	5
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	1	TC	1
Adjoints Administratifs (Cat. C)				
Adjoint administratif	TC	6	TC	6
Adjoint administratif	28h00	3	28h00	3
Adjoint administratif	26h00	1	26h00	1
Adjoint administratif	22h00	1	22h00	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC	9	TC	9
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	28h00	1	28h00	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	TC	3	TC	4
FILIERE TECHNIQUE				
Techniciens (Cat. B)				
Technicien	TC	4	TC	4
Adjoints Techniques (Cat. C)				

Adjoint technique	TC	6	TC	6
Adjoint technique	4h30	1	4h30	1
Adjoint technique	7h00	1	7h00	1
Adjoint technique	9h00	1	9h00	1
Adjoint technique	9h15	1	9h15	1
Adjoint technique	10h00	2	10h00	2
Adjoint technique	11h15	1	11h15	1
Adjoint technique	15h30	1	15h30	1
Adjoint technique	16h30	1	16h30	1
Adjoint technique	19h30	1	19h30	1
Adjoint technique	22h45	1	22h45	1
Adjoint technique	24h00	2	24h00	2
Adjoint technique	28h00	3	28h00	3
Adjoint technique	28h45	1	28h45	1
Adjoint technique	31h00	1	31h00	1
Adjoint technique principal 2ème classe	TC	13	TC	13
Adjoint technique principal 2ème classe	31h30	2	31h30	2
Adjoint technique principal 2ème classe	30h00	1	30h00	1
Adjoint technique principal 1ère classe	TC	6	TC	6
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
sous Filière médico-sociale				
Puéricultrices cadre de santé (Cat. A)				
Puéricultrice	TC	1	TC	1
Puéricultrices (Cat. A)				
Puéricultrice hors classe	TC	1	TC	1
Infirmiers (Cat. A)				
Infirmier en soins généraux	TC	1	TC	1
Auxiliaires de puériculture (Cat. B)				
Auxiliaire de puériculture de classe normale	TC	4	TC	4
Auxiliaire de puériculture de classe normale	28h00	1	28h00	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	2	TC	2
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	28h00	1	28h00	1
sous Filière sociale				
Educateurs de jeunes enfants (Cat. A)				
Educateur de Jeunes Enfants	TC	2	TC	2
Educateur de Jeunes Enfants	28h00	1	28h00	1
Assistants socio-éducatifs (Cat. A)				
Assistant socio-éducatif	10h30	1	10h30	1
ATSEM (Cat. C)				
ATSEM principal 2ème classe	TC	4	TC	4
ATSEM principal 2ème classe	17h30	1	17h30	1

ATSEM principal 1ère classe	TC	5	TC	5
Agents sociaux (Cat. C)				
Agent social	23h30	1	23h30	1
Agent social	28h00	2	28h00	2
Agent social principal 2ème classe	31h00	1	31h00	1
Agent social principal 2ème classe	TC	2	TC	2
FILIERE ANIMATION				
Animateur (Cat. B)				
Animateur	TC	4	TC	4
Animateur principal 1ère classe	TC	2	TC	2
Adjoints d'Animation (Cat. C)				
Adjoint animation	TC	8	TC	8
Adjoint animation	5h35	17	5h35	17
Adjoint animation	5h55	6	5h50	6
Adjoint animation	6h15	3	6h15	3
Adjoint animation	8h00	2	8h00	2
Adjoint animation	9h20	2	9h15	2
Adjoint animation	10h30	2	10h25	2
Adjoint animation	11h20	5	11h20	5
Adjoint animation	12h15	2	12h15	2
Adjoint animation	14h15	1	14h15	1
Adjoint animation	16h45	1	16h45	1
Adjoint animation	18h10	2	18h10	2
Adjoint animation	25h00	1	25h00	1
Adjoint animation	28h00	1	28h00	1
Adjoint animation principal de 2ème classe	18h00	2	18h00	2
Adjoint animation principal de 2ème classe	34h45	1	34h45	1
Adjoint animation principal de 2ème classe	TC	2	TC	2
Adjoint animation (Petites vacances)	48h00 maxi	20	48h00 maxi	20
Adjoint animation (Mercredis)	8h55	8	8h55	8
FILIERE SECURITE				
Chefs de service de police (Cat. B)				
Chef de service de PM principal 2ème classe	TC	1	TC	1
Agents de police (Cat. C)				
Brigadier-chef principal	TC	5	TC	5
Gardien Brigadier	TC	1	TC	1
FILIERE CULTURELLE				
Assistant d'enseignement artistique (Cat. B)				
Assistant principal EA 2ème classe	2h00	1	2h00	1
Assistant principal EA 2ème classe	5h30	1	5h30	1
Assistant principal EA 2ème classe	5h45	1	5h45	1

Assistant principal EA 2ème classe	6h00	1	6h00	1
Assistant principal EA 2ème classe	7h00	1	7h00	1
Assistant principal EA 2ème classe	11h15	1	11h15	1
Assistant principal EA 2ème classe	13h00	1	13h00	1
Assistant principal EA 2ème classe	14h15	1	14h15	1
Assistant principal EA 2ème classe	15h00	1	15h00	1
Assistant principal EA 2ème classe (20h)	TC	1	TC	1
Assistant principal EA 1ère classe	10h30	1	10h30	1
Assistant principal EA 1ère classe	12h30	2	12h30	2
Assistant principal EA 1ère classe	17h00	1	17h00	1
Assistant principal EA 1ère classe (20h)	TC	1	TC	1

Ifs, le 16 janvier 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 17 janvier 2023

Affichée le : 17 janvier 2023

Acte à classer**2023-005**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-01-17T10-32-21.00 (MI242571554)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20230117-2023-005-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Date de décision : 17/01/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Création, transformation, suppression de poste

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [2023-005.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/01/23 à 10:14

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 17/01/23 à 10:32

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 17/01/23 à 10:37